

CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales
Rapport du groupe de travail 3
GLASGOW, le 22 mai 2006.

1. Le président de la réunion, Daniel Le Fevre, a accueilli les délégués et ouvert la séance en demandant l'approbation de l'agenda, puis en confirmant la présence de Jim Portus en tant que Rapporteur. Il a invité Juan Carlos Corras à donner une brève présentation en tant que représentant du marché du poisson et des autorités portuaires de La Corogne.
2. Le rapport, daté du 1^{er} mars, de la réunion du GT 3 à La Haye, a été approuvé.
3. La délégation française a présenté ses excuses. Il avait été signalé qu'une conférence d'une journée sur les coquilles Saint Jacques se tiendrait à Caen le 5 mai 2006. Cet événement a été repoussé en raison d'un trop grand nombre d'événements autres. Il a été convenu que cette conférence est toujours d'actualité et de nombreux membres du GT 3 souhaiteraient y assister. Il a été suggéré que Paris conviendrait mieux en termes de proximité d'aéroport et d'autres moyens de transport. Le délégué de l'Ile de Man a exprimé son désir de participer. Les parties intéressées s'accorderont donc sur une date.
4. **Agenda 2a : Gestion future de la sole dans la région 7e** : Jim Portus a parlé de la proposition de loi du Conseil sur le stock de sole dans la région 7e.
5. Il avait soumis une série de 5 articles au GT 3, dont certains sont arrivés très récemment pour être traduits à l'avance en français. Il y en avait 2 de scientifiques du CEFAS. L'un d'eux considérait des options possibles de gestion à long terme que le DEFRA avait proposées. L'autre notait les résultats des sondages 2005 menés par le CEFAS à bord de 2 chalutiers à perche du sud-ouest du R.U. Le DEFRA avait soumis au Ministre du Royaume-Uni une évaluation des impacts de la réglementation qui soulignait les conséquences potentiellement négatives de l'adoption de la proposition révisée (décembre 2005) de la Commission par le Conseil et examinait de plus près les 2 scénarios cibles de mortalité du poisson que le CEFAS avait analysés. Le F0.31 avait été adopté par le CCR EOS en novembre 2005. Jim Portus a déposé des informations concernant la réaction de SWFPO Ltd aux documents du DEFRA/CEFAS. Le GT 3 devait examiner un PROJET D'OPINION qui, en cas d'adoption, serait soumis au Comité exécutif lors de sa réunion du 27 juin. Le PROJET D'OPINION soutenait l'option III du DEFRA qui notait qu'une cible de la mortalité du poisson de F0.31 pouvait être atteinte sur deux étapes de 3 ans, à partir de 2006 et jusqu'en 2012 pour atteindre le rendement équilibré maximal (MSY). On a demandé au GT 3 d'adopter le PROJET D'OPINION. Le DEFRA avait proposé un plan de démantèlement modeste visant les chalutiers à perche du sud-ouest du R.U. éventuel sur approbation et adoption par le Conseil d'un plan de reconstitution des stocks de sole dans la région 7e à long terme.
6. Richard Brouzes a déclaré qu'ils n'avaient pas eu assez de temps pour examiner et juger le PROJET D'OPINION en français. Ils s'inquiètent de ne pas avoir imposé de réductions de flotte à ce moment. Cependant, ils examineront le projet de près dans les jours suivant la réunion et donneront leur avis au CCR dès que possible. Le PROJET D'OPINION pourrait alors, s'il est approuvé, être soumis au Comité exécutif.
7. Barrie Deas du NFFO (fédération nationale des organisations de pêcheurs) a exprimé le fait que le PROJET D'OPINION représentait une approche plus

réaliste et par étapes par rapport à la proposition de la Commission. Il s'est demandé comment les alternatives assemblées au débat plus large sur le MSY. Le CCR MN n'a pas encore débattu du MSY. Il pense que la cible impliquée pour la sole de la région 7e pourrait écarter les principes de MSY qui n'ont pas encore été examinés.

8. Jim Portus a reconnu ces problèmes. Il a fait remarqué que les propositions de la Commission avaient un tel potentiel de dommages économiques et sociaux qu'une alternative acceptable devait être trouvée. Les mesures provisoires de 2005 et 2006 avaient permis de retarder une réglementation du Conseil et l'intervalle avait été utilisé pour mener une étude plus approfondie des stocks et des flottes. Le gouvernement du R.U. travaillait sur les alternatives avec ceux qui étaient impliqués dans la pêche et il un accord général stipulait désormais qu'une approche par étapes vers une cible raisonnable causerait des dommages moindres. Le DEFRA avait également accepté de financer un plan de démantèlement limité et ciblé qui permettrait au R.U. d'atteindre sa part de réductions d'effort requises. Les Français doivent encore examiner leurs options pour savoir si oui ou non ils apportent leur soutien à cette approche alternative.
9. Des délégués français ont indiqué que des études étaient en cours concernant le marquage des soles dans les régions 7d et 7e. Ils ont également accepté d'examiner le PROJET D'OPINION en entier et de réagir rapidement.
10. **Agenda 2b : gestion des coquilles Saint Jacques :** Jacques Bigot a dit que le secteur français souhaitait impliquer tous les Etats membres dans la formulation des mesures afin d'améliorer la gestion des pêches à la coquille Saint Jacques dans l'U.E. Un questionnaire a été communiqué. Quelques réponses ont été reçues mais aucune en provenance d'Ecosse. La conférence repoussée devrait être reprogrammée.
11. John Hermse a dit qu'une réponse écossaise aurait été donnée à la conférence du 5 mai.
12. Des présentations Power Point ont été préparées par IFREMER (Eric Foucher) et CRPBN (Béatrice Harmel). Celles-ci étaient très bien présentées et ont été bien reçues. (Un exemplaire de chaque présentation sera communiqué aux membres du CCR et aux délégués avec ce rapport.) Le président a déclaré qu'il n'y avait aucune intention d'imposer à d'autres pêcheurs les restrictions françaises. Il se demandait s'il y aurait un accord sur une approche commune de la réglementation des différentes pêches à la coquille Saint Jacques dans les eaux de la Communauté, mais en particulier dans les zones 7d et 7e. Peut-être à commencer par une taille d'anneau commune?
13. Tom Bryan-Brown a posé des questions au sujet de la juridiction du CCR en termes de zone côtière.
14. Joe Maddock a exprimé l'idée que la zone littorale française semblait très bien gérée, avec un taux de production élevé par rapport à la pêche irlandaise. Le secteur irlandais a entrepris une réduction considérable afin de baisser le niveau de la flotte pour correspondre à l'effort autorisé par l'accord des Eaux occidentales.
15. John Hermse a fait bon accueil aux présentations et au débat. Les pêches du R.U. sont divisées entre les zones littorales et en mer. Les pêcheurs de coquilles Saint Jacques subissent de nombreuses restrictions techniques. Il y a également un effort général conformément au WWA. Un problème important est le fait que les tests de présence de toxines lors de la prolifération d'algues

qui provoquent des fermetures de pêcheries pour éviter des blessures humaines. 30 % des fonds ont été fermés. Les pêcheurs du R.U. sont inquiets de l'harmonisation des réglementations. Une conférence, ainsi que des recherches plus complètes, seraient les bienvenues afin de parvenir à des accords.

16. Michael Walsh a exprimé sa surprise par rapport à la quantité de la production française de coquilles Saint Jacques. Il a confirmé les difficultés que subit le secteur irlandais. Il espérait qu'une conférence aurait lieu prochainement.
17. Jacques Bigot a déclaré que les problèmes actuels du secteur rendaient impératif de gagner le maximum d'argent grâce au poisson. Des inquiétudes concernent la mise en place des restrictions françaises, dont profiteront les pêcheurs d'autres régions. Les questions à aborder dans une conférence doivent inclure le marché ainsi que les spécificités techniques.
18. Le président a conclu ces discussions et a demandé aux délégués de proposer une date et un lieu pour la conférence proposée ainsi que des articles desquels discuter.
19. Enfin, le président a mentionné le problème de certains acheteurs de poisson qui laissent tremper les coquilles Saint Jacques avant la vente. John Hermse a répondu que cette question pouvait ne pas être du ressort du CCR car elle concernait le traitement et la commercialisation plutôt que la production.
20. **Agenda 2c : Reconstitution des stocks de cabillaud** : Jacques Bigot avait espéré une discussion au sujet du cabillaud dans la région 7d qui fait partie de la Zone de reconstitution des stocks de cabillaud dans la Mer du Nord. Cependant, aucun article n'avait été préparé pour ce jour, mais on espère que lors d'une prochaine réunion, les questions soulevées pourront être abordées, au sujet des jours en mer limités et du règlement TAC. Le principal sujet d'inquiétude concerne la marge de tolérance de 8 % sur les journaux de bord à laquelle il est si difficile de se conformer. Les pêcheurs jettent de plus en plus de poisson bon afin d'éviter les poursuites. Il y a d'autres conséquences, telles que le redéploiement vers d'autres régions et pêcheries qui peuvent apporter des difficultés loin du cabillaud. Il a été suggéré qu'un régime plus sensé devrait permettre des limites de jours en mer mais aucune limite sur les quotas de façon à ce que tout le poisson pris puisse être ramené à terre. Ces idées reflètent des inquiétudes et des difficultés qui devraient être développées lors du prochain GT 3.
21. Le président a indiqué que les prises de cabillaud dans la région 7d étaient en général dans la limite des prises accessoires de 5 %. Il devrait y avoir une exemption générale des règles CRZ dans cette région, et pas simplement pour les chalutiers à perche.
22. Un délégué de la pêche française (Gérard?) a expliqué combien il était difficile pour lui et ses collègues de pouvoir, en respectant les règles, retenir des quantités commercialisables de poisson qui représentent sa prise quotidienne. Il s'est demandé s'il y avait un espoir que tous les pêcheurs se voient accorder une petite prise accessoire afin d'éviter de jeter le poisson dépassant le quota.
23. Barrie Deas a parlé des perversités du CRZ et a reconnu les frustrations des pêcheurs. Il pense que le CCR peut contribuer utilement aux discussions de la révision 2006/2007 du CRZ. Il a averti que le remplacement du régime de quotas par des limites d'effort uniquement pourrait avoir de nombreuses conséquences, y compris pour une stabilité relative.

24. Le respect des quotas, l'élimination, les mesures techniques et les graves inquiétudes au sujet du prix du carburant de navire, tous ces éléments ont fait l'objet de discussions. Barrie Deas a demandé expressément au CCR de participer à la révision du CRZ et d'évoquer ces difficultés.
25. Richard Brouzes a offert de rédiger un projet d'article au sujet des questions dans la région 7d qui sont étroitement liées aux accords de gestion des stocks de cabillaud de la Mer du Nord (CRZ). Jacques Pichon a indiqué que les problèmes du secteur allaient bien au-delà de la région 7d.
26. **Agenda 2d : Questions concernant les poissons pélagiques** : Jacques Bigot a présenté le sujet en exprimant des inquiétudes au sujet du processus d'évaluation. La méthode n-2 est trop lente pour une espèce à développement rapide comme le hareng, qui peut apparaître en nombre plus important que prévu.
27. Xavier a parlé d'approvisionner le marché selon la demande. Parfois la densité de poisson est telle que l'offre pourrait considérablement dépasser la demande.
28. Jim Portus a mentionné l'expérience de la pêche au sprat dans les régions 7d, e et en 1989 lorsque le TAC était doublé pour permettre une explosion imprévue. Il pense qu'il s'est passé la même chose avec le hareng des régions 7e et f.
29. Iain MacSween, président du CCR des poissons pélagiques, a vivement exprimé l'idée que le CCR EOS ne devrait même pas aborder les questions liées aux poissons pélagiques et que celles-ci étaient du ressort du CCR des poissons pélagiques. Il accueillerait volontiers un article sur lequel discuter au CCR concerné au sujet des questions soulevées aujourd'hui. Il a déclaré que l'augmentation du quota pour satisfaire la demande pourrait conduire à une situation incontrôlée. Les navires doivent respecter le quota et ne devraient pas espérer disposer de plus simplement parce qu'ils peuvent prendre le poisson facilement. Le respect des quotas est essentiel.
30. Il a été convenu qu'à l'avenir, les questions relatives aux poissons pélagiques seraient soulevées uniquement au CCR concerné. Le président, cependant, a suggéré que le bar, poisson de fond, devrait faire l'objet de discussions dans ce CCR même s'il est principalement pris dans la Manche à l'aide de méthodes de pêche pélagiques.
31. Jacques Pichon a accepté de diriger un groupe de discussion afin d'examiner les questions soulevées par l'exploitation de bar et de rédiger un article à examiner lors du prochain GT 3. Joe Maddock a indiqué qu'il fournirait au GT 3 un exemplaire d'un article sur le bar de l'Institut irlandais de la Marine.
32. **Agenda 2c : CIEM** : Jacques Bigot a rédigé une lettre stipulant que les pêcheurs veulent et doivent être plus impliqués dans le processus d'évaluation des stocks de poisson. La confiance dans la science est souvent faible et cela pourrait être amélioré grâce à une plus grande coopération. Il a été suggéré qu'une réunion avec le CIEM pourrait coïncider avec la réunion du CCR du 27 juin.
33. Barrie Deas a soutenu cette idée et a suggéré que le CIEM pourrait envoyer un scientifique à chaque réunion des GT. Ils seraient invités à participer en tant qu'observateurs. Joe Maddock a suggéré qu'il y avait de nombreuses questions horizontales que des sous-groupes du CCR devraient aborder et développer sans contrainte. Les participants devraient trouver du temps pour effectuer ce travail important.

34. **AOB : Inspections de pêche en mer** : Le président a exprimé son inquiétude quant à l'apparente absence de cohérence parmi les inspecteurs de plusieurs Etats membres. Il a suggéré l'idée d'un code d'éthique.
35. Barrie Deas a accepté. Les complexités et les imperfections des réglementations les rendent souvent impossibles à respecter et les pêcheurs se retrouvent face à une certaine hostilité lors des inspections. Un code de pratique a été demandé et doit être respecté des deux côtés de façon à ce que chacun comprenne les exigences. Il devrait y avoir une procédure de plainte. Il serait utile que des règlements proposés soient testés correctement avant leur mise en application afin d'assurer leur respect. Nombreux sont ceux qui ont contribué à ce débat vivant et les questions soulevées seront examinées par le comité exécutif du CCR en juin.
36. **Opinion sur la sole de la région 7e** : Jim Portus a demandé au président de confirmer que l'opinion sur le projet serait transmise au Comité exécutif du CCR. Les Français ont accepté d'étudier les articles et l'opinion sur le projet dans les jours à venir et d'approuver, le cas échéant, sa soumission au Comité exécutif.
37. Le président a remercié chaleureusement SEERAD pour la tenue de la réunion du GT 3 à Glasgow. Il a remercié les interprètes et espérait voir des membres en juin à Galway pour le Comité exécutif du CCR et en octobre pour l'assemblée générale.

Jim Portus,
Rapporteur,
25 mai 2006